

MINISTÈRE DE L'ENvironnement, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

CERTIFICAT DE CONFORMITE

de matériel de balisage aéronautique

N° 2016 – 009 / AER

Le présent certificat est délivré à : ADB Airfield Solutions

Il atteste de la conformité du matériel de balisage aéronautique aux standards réglementaires rappelés dans le tableau ci-après, dans les conditions d'alimentation électrique précisées.

Fonction de balisage	Feu d'axe de voie de circulation, dans les sections courbes, valant pour des conditions donnant lieu à une portée visuelle de piste inférieure à 350 m, sans système perfectionné de contrôle et de guidage des mouvements à la surface
Référentiels réglementaires	OACI : Annexe 14, volume 1, figure A2-14 EASA : CS-ADR-DSN, livre 1, figure U-18
Marque	ADB
Type	DTC-LP
Source(s) lumineuse(s)	LED
Alimentation électrique	6,6 A AC
Couleur	Vert
Plage de fonctionnement de température	[-40°C ; +55°C]

Par le Service Technique de l'Aviation Civile, le 22/03/2016

Pour le Directeur du service technique
de l'Aviation civile et par délégation

Myriam CHEZE

Le présent certificat de conformité est délivré uniquement et strictement pour le matériel désigné ci-dessus.
Tout matériel modifié, quelle que soit la nature de la modification apportée (optique, électrique ou mécanique), doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certification.